TOPO
Journal syndical
Vol. 21 | N° 12 | Le mercredi 10 février 2021
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | DE LA PAROLE AUX ACTES

Tout au cours de la campagne électorale de 2018 et dans les mois suivants son élection, François Legault a promis de s'inspirer de la Révolution tranquille et de faire de l'éducation «la première priorité du gouvernement»[1]. Il l'a tellement répété que plusieurs ont fini par y croire. Lorsqu'il a nommé Jean-François Roberge, un ex-collègue, au poste de ministre de l'Éducation, plusieurs ont accepté de donner une chance au coureur.

À la suite de longues années à subir des assauts répétés à grands coups de politiques néolibérales toxiques, de mesures d'austérité sauvages et de réformes pédagogiques bancales, le milieu de l'éducation avait soif d'espoir. Après tout, comment cela pourrait-il être pire que ce que nous avons enduré au cours des 20 dernières années ?

Malheureusement, peu à peu, leur vision de l'éducation a commencé à prendre forme et la lune de miel a pris fin.

D'abord, le mépris et le manque d'égards pour la profession enseignante étaient déjà bien palpables lorsque la Réforme Roberge est venue mettre la table en bafouant allégrement les principes mêmes de notre autonomie professionnelle. Ensuite, une offre patronale ignoble est venue en ajouter une couche lorsqu'est arrivé le moment de renouveler notre convention collective.

Leur vision du futur de l'éducation est maintenant claire et ce n'est pas beau à voir. Le spectre d'une marchandisation accrue de l'éducation et d'une profession enseignante livrée pieds et poings liés aux directions plane désormais au-dessus de nos têtes. Les présentes négociations ne constituent qu'un obstacle de plus pour nos dirigeants sur le chemin menant à la concrétisation des visées néolibérales du gouvernement.

Après un an de négociation, rien n'a bougé aux tables. Les représentants de la partie patronale ne cèdent rien en affirmant ne pas avoir de mandats, tergiversent, font trois petits tours et puis s'en vont. On pourrait penser que nos dirigeants ont décidé de profiter du fait que les enseignantes et les enseignants sont épuisés par l'enseignement en pleine crise sanitaire pour nous mener une guerre d'usure.

Encore une fois, le mépris envers les enseignantes et les enseignants est flagrant et impossible à ignorer. Nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre la bonne foi de nos patrons pour voir bouger les choses. Nous nous devons de poser des gestes concrets pour obtenir les conditions de travail qui nous permettront d'offrir l'enseignement de qualité que nos élèves méritent.

Une grande réflexion doit s'amorcer, car vous serez bientôt appelés à prendre des décisions lourdes de conséquences afin de choisir comment nous devons réagir. Il ne s'agit pas nécessairement de multiplier les gestes, mais il est impératif que nous posions les bons.

L'heure est venue pour nous de passer de la parole aux actes si l'on veut contraindre le gouvernement Legault à faire de même en faisant de l'éducation une vraie priorité.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

[1] Chouinard, T., Croteau, M., Pilon-Larose, H. (28 novembre 2018) François Legault promet un «redressement national en éducation». *La Presse*. Repéré à https://www.lapresse.ca/actualites/politique/201811/28/01-5205975-francois-legault-promet-un-redressement-national-en-education.php.

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le jeudi 18 février 2021 de 18 h 00 à 20 h 30 :** conseil des personnes déléguées (CPD) - Instance virtuelle

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 11 et 12 février 2021 :** Conseil fédératif (CF) de la FAE - Instance virtuelle

RÉSEAU D'ACTION SOCIOPOLITIQUE

>> **Le 18 février 2021 de 13 h 30 à 16 h 30 :** 2e Réseau d'action sociopolitique de la FAE - Instance virtuelle (sur insc.)

INFO | CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, CONGÉ MI-TEMPS / MI-TRAITEMENT

Si vous désirez faire une demande de congé sans traitement à temps plein, un congé mi-temps / mi-traitement ou une demande de renouvellement d'un tel congé, le temps est venu de commencer à compléter les documents prévus à cet effet. Vous avez jusqu'au **31 mars prochain** pour transmettre votre demande au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

Vous devez remplir le formulaire *RH-03: Demande de congé sans traitement* disponible dans chaque établissement ou sur notre site Web à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/publications/formulaires. Vous le remettez ensuite à la direction de votre établissement qui soumettra ses recommandations au CSSPI. C'est ce dernier qui dispose du pouvoir de déterminer si le congé vous sera accordé ou non.

Si vous effectuez une demande de **congé sans traitement à temps plein** pour retourner aux études, suivre votre conjoint à l'extérieur ou encore lorsque vous êtes admissible à la retraite dans les cinq (5) ans ou moins, sachez que cette demande sera acceptée automatiquement. Si vous en faites la demande, elle sera renouvelable pour une deuxième et dernière année.

Si vous avez l'intention de demander un **congé mi-temps / mi-traitement** et que vous répondez à l'un des critères suivants, le CSSPI sera dans l'obligation d'accepter votre demande : vous avez un enfant de moins de 3 ans, votre conjoint(e) ou votre enfant est invalide, vous avez 50 ans ou plus ou vous avez 25 ans d'expérience ou plus. Si un tel événement se produit en cours d'année, sachez que vous pouvez aussi bénéficier du congé mi-temps / mi-traitement avec un préavis de 2 semaines. La demande de renouvellement de ce congé pour l'année scolaire suivante devra se faire avant le 30 juin de l'année de travail en cours.

Pour plus d'informations à ce sujet, nous vous invitons à consulter la fiche syndicale «Congé sans traitement à temps plein» ou à nous contacter.

- Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne enseignante de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) à cinq (5) années précédant la date de sa retraite. Si vous désirez vous prévaloir du régime de mise à la retraite de façon progressive, vous avez jusqu'au **31 mars prochain** pour transmettre votre demande au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

Pour soumettre votre demande de retraite progressive, vous devez communiquer avec Mme Catherine Therrien (en remplacement du congé de maternité de Mme Carol-Ann Collin), au CSSPI, afin qu'elle vous transmette par courriel ou par courrier interne un formulaire de *Demande de confirmation d'admissibilité à la retraite progressive*. Vous devrez remplir le formulaire, ainsi qu'une lettre à compléter afin d'indiquer le pourcentage de temps que vous prévoyez travailler au cours des années en retraite progressive.

Veuillez noter que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40% de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire. De plus, vous devrez fournir une attestation de *Retraite Québec* prouvant que vous aurez vraisemblablement droit à une rente à la date prévue de la fin de l'entente.

Si vous désirez obtenir plus de détails, vous pouvez consulter nos fiches syndicales sur notre site Web au www.sepi.qc.ca/publications/fiches-syndicales.

- Valérie Boulanger | valerieboulanger@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

EDA/FP | CONCOURS *LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE*

Pour souligner la persévérance et le courage exceptionnel d'adultes en formation, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organise la 13e édition du concours *La persévérance a aussi un visage*. En plus de recevoir une bourse de 500 $, les lauréates et lauréats pourront incarner, s'ils le désirent, les «visages» de la persévérance sur une affiche qui sera distribuée dans tous les centres d'éducation des adultes (EDA) et de formation professionnelle (FP) sur les territoires des syndicats affiliés de la FAE. Compte tenu de la pandémie, les lauréates et lauréats auront également la possibilité de partager leur expérience de manière virtuelle sur les plateformes de diffusion de la FAE ainsi qu'au Conseil fédératif d'avril 2021. Cela permettra ainsi de découvrir la réalité souvent méconnue de l'enseignement dans les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

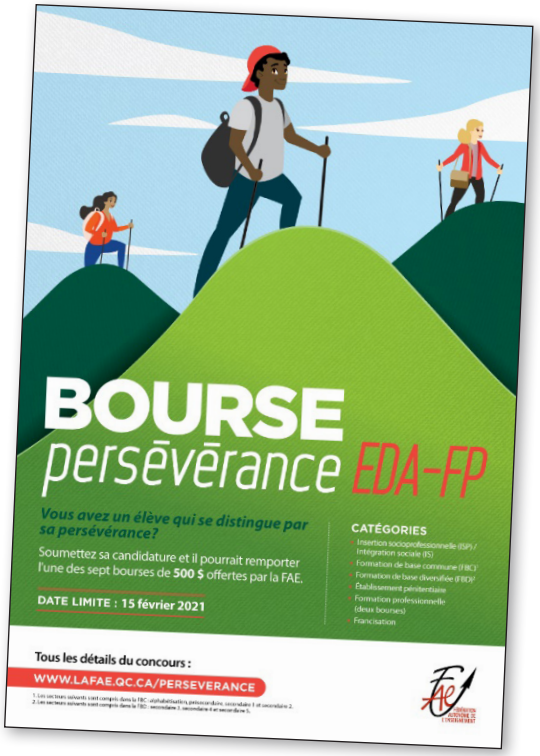

Participez au concours en nous soumettant la candidature d'une ou d'un élève se distinguant par sa persévérance, avant le 15 février 2021. Le formulaire de mise en candidature se trouve sur le site Web de la FAE, à l'adresse suivante : www.lafae.qc.ca/perseverance.

Il est également imprimable, numérisable et peut être envoyé par courriel à l'attention de Mme Nathalie Martin (n.martin@lafae.qc.ca).

Que vous soyez de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, de la francisation, de la formation à distance ou en établissement pénitentiaire, n'hésitez pas à participer en soumettant une ou plusieurs candidatures d'élèves !

Date limite pour participer : 15 février 2021.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

EHDAA | FORMULAIRE D'ACCÈS AUX SERVICES – SECTEUR JEUNES

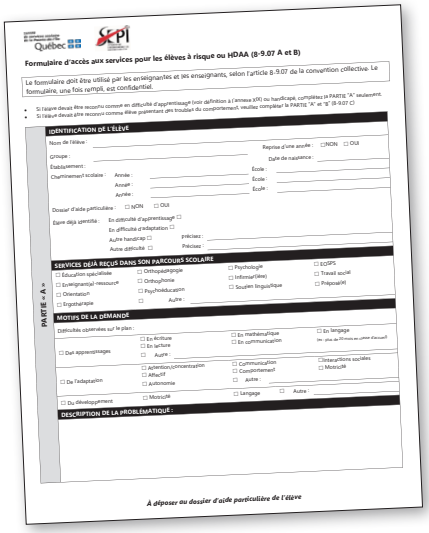
Formulaire d'accès aux services pour les élèves à risque ou HDAA (B-9.07 A et B)

Le formulaire doit être utilisé par les enseignantes et les enseignants, selon l'article B-9.07 de la convention collective. Le formulaire, une fois rempli, est confidentiel.

- Si l'élève devait être reconnu comme en difficulté d'apprentissage (voir définition à l'annexe XIV) ou handicapé, complétez la PARTIE "A" seulement.
- Si l'élève devait être reconnu comme élève présentant des troubles du comportement, veuillez compléter la PARTIE "A" et "B" (B-9.07 ☐

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève :
Reprise d'une année : ☐NON ☐ OUI
Groupe :
Date de naissance :
Établissement :
Cheminement scolaire : Année : Année : Année :
École : École : École :

Dossier d'aide particulière : ☐ NON ☐ OUI

Éprouve déjà une difficulté : En difficulté d'apprentissage ☐ En difficulté d'adaptation ☐ Autre handicap ☐ Précisez : Autre difficulté ☐ Précisez :

SERVICES DÉJÀ REÇUS DANS SON PARCOURS SCOLAIRE

☐ Éducation spécialisée ☐ Orthopédagogie ☐ Psychologie ☐ EOSPS
☐ Enseignant(e) ressource ☐ Orthophonie ☐ Infirmier(ière) ☐ Travail social
☐ Orientation ☐ Psychoéducation ☐ Soutien linguistique ☐ Préposé(e)
☐ Ergothérapie ☐ Autre :

PARTIE « A »

MOTIFS DE LA DEMANDE

Difficultés observées sur le plan :

☐ Dans apprentissages ☐ En écriture ☐ En lecture ☐ Autre : ☐ En mathématique ☐ En communication ☐ En langage (ex : plus de 10 mots en même d'accord)
☐ De l'adaptation ☐ Attention/concentration ☐ Attitude ☐ Autonomie ☐ Communication ☐ Comportement ☐ Autre : ☐ Interactions sociales ☐ Motricité
☐ Du développement ☐ Motricité ☐ Langage ☐ Autre :

DESCRIPTION DE LA PROBLÉMATIQUE :

À déposer au dossier d'aide particulière de l'élève

Vous trouverez, sur l'hyperlien suivant : www.sepi.qc.ca/publications/formulaires, dans le bas de la page sous la section EHDAA, la version corrigée de la demande d'accès aux services. Notez que cette copie se trouve également sur le Portail des employés du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

Pour les membres qui en avaient téléchargé une copie, nous vous invitons à la détruire et à la remplacer par celle-ci. Soyez tranquilles; cela n'affecte en rien le suivi des demandes d'accès qui ont été remplies et remises à l'équipe de direction d'établissement avec l'exemplaire comprenant des coquilles.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

L'école à 3 vitesses : comment lutter contre les inégalités scolaires ?

La crise sanitaire que nous vivons actuellement a placé sous le projecteur plusieurs des zones d'ombre de notre société. Les ravages opérés au sein de nos services publics par les dernières décennies de politiques néolibérales n'auront jamais été autant mis en évidence que maintenant.

En éducation, les disparités de moyens entre les milieux publics et privés sont devenues flagrantes dans le contexte de la COVID-19. Ces inégalités croissantes provoquent, désormais plus que jamais, de lourds impacts pour l'apprentissage de nos élèves et nos conditions d'enseignement.

C'est sur cette trame de fond que se tiendra le jeudi 18 février 2021 le 2e Réseau d'action sociopolitique de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) qui aura pour titre **« L'école à 3 vitesses : comment lutter contre les inégalités scolaires ? »**. D'une durée de 3 heures, l'événement aura lieu sur la plateforme *Zoom* entre 13 h 30 et 16 h 30.

Au menu, un panel de style *talk-show* animé par Stéphanie Germain regroupera des personnes intervenantes qui partageront leur expertise sur la question. Par la suite, les personnes inscrites au réseau prendront part à un atelier interactif afin d'échanger sur les sources et impacts des inégalités scolaires selon les profs et tenter de dégager des pistes de solutions pour les contrer.

Pour tous les détails, vous pouvez consulter le programme complet ici : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/images/Programme_reseau_sociopolitique_FAE.pdf.

Si vous désirez participer, il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Vous n'avez qu'à faire parvenir un courriel à l'adresse olivierblanchard@sepi.qc.ca **avant midi le 12 février 2021**. Faites vite cependant, les places sont limitées !

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

CONCOURS

À GAGNER
CHÈQUE-CADEAU VALIDE
CHEZ *LES FABULEUSES*

Le concours vous permettant de gagner un des deux **chèques-cadeaux d'une valeur de 50 $** valide chez *Les Fabuleuses* (http://lesfabuleuses.etsy.com) est toujours en cours !

Pour participer, c'est très simple :

1) Assurez-vous de recevoir notre infolettre (www.sepi.qc.ca).
2) Repérez le ministre Roberge dans l'**Infolettre**.
3) Notez la nouvelle pièce d'équipement de protection individuelle.
4) Envoyez-nous votre réponse au concours@sepi.qc.ca.

Chaque participation vous donne une chance supplémentaire de gagner !

Pour tous les détails, consultez notre site Web : www.sepi.qc.ca/concours-infolettre.

ÉCHO DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD)

CPD RÉGULIER DU 26 JANVIER 2021

COVID-19 – Santé et sécurité au travail (SST)

Pierre-Luc Gagnon et Sophie Fabris présentent différents enjeux en lien avec la COVID-19 et les mesures sanitaires mises en place dans les milieux scolaires. Les personnes déléguées émettent des commentaires et posent des questions.

Négociation nationale

Serafino Fabrizi annonce la tenue d'un conseil des personnes déléguées extraordinaire le 1er février sur le sujet et demande aux personnes déléguées de sonder leur milieu en lien avec les moyens de pression.

Action-Mobilisation

Sylvie Zielonka fait une récapitulation des moyens de pression qui sont actuellement déployés en lien avec la négociation nationale et invite les personnes déléguées à en faire la promotion dans leur milieu.

Politique de défense des membres

Serafino Fabrizi et Sophie Fabris font la présentation de la politique de défense des membres. Les personnes déléguées émettent des commentaires et posent des questions. Les personnes déléguées adoptent à majorité les modifications proposées à la politique de défense des membres.

CPD EXTRAORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2021 - NÉGOCIATION NATIONALE

Rapport des rencontres de négociation

Luc Ferland, vice-président aux relations de travail à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), et Me Gaétan Lévesque, porte-parole de la FAE, dressent un portrait de la situation aux tables de négociation et font rapport du processus de médiation. Les personnes déléguées émettent des commentaires et posent des questions.

Moyens de pression lourds

Serafino Fabrizi présente un état de la situation concernant la mobilisation et consulte les personnes déléguées en lien avec la recherche d'un mandat pour un moyen de pression lourd. Les personnes déléguées rapportent la position des enseignantes et enseignants de leur milieu et émettent des commentaires.

Projet de plan d'action-mobilisation (nouvelle phase)

Sylvie Zielonka présente le projet de plan d'action-mobilisation et les moyens de pression prévus pour la prochaine phase. Les personnes déléguées émettent des commentaires et des propositions.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

PAGE FACEBOOK DU SEPÎ

Vous êtes maintenant plus de 1150 personnes à être abonnées notre page SEPÎ sur *Facebook* ! Si vous n'êtes pas du nombre, joignez-vous à nous, vous pourrez ainsi trouver facilement beaucoup d'information et partager avec nous vos réflexions et en faire profiter vos collègues. Nous vous rappelons que vous pouvez inviter vos ami(e)s à «aimer» notre page et ainsi nous aider à rejoindre facilement les membres du SEPÎ.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

RAPPEL : LES MOYENS DE PRESSION

Nous vous rappelons que, dans le cadre de la négociation nationale, plusieurs moyens de pression peuvent être faits afin de démontrer notre mécontentement aux directions ainsi qu'au ministre de l'Éducation. En voici quelques-uns :

NÉGO 2020

- Opération d'**affichage dans les milieux** (autocollants, tuques, signature électronique, fond d'écran, etc.).

  - Signature électronique : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/nego/SEPI-Signature-courriel-et-message-automatique.docx *(téléchargement sur votre bureau)*
  - Fond d'écran : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/nego/201111-Inserer_arriere-plan_visio.pdf

- **Boycott des activités** mises sur pied par la direction lors des journées pédagogiques.
- Participation active ou passive aux **rencontres collectives**.
- Accomplissement de la tâche complémentaire, du TNP et du travail lors des journées pédagogiques **au lieu choisi** par l'enseignante ou l'enseignant.
- **Embouteillage** des plateformes de communications électroniques : www.sepi.qc.ca/nego2020-moyens-pression.
- **Présentation des demandes syndicales** au CPEPE, au CE et au comité de parents de chacun des établissements.

Pour tous les détails, avoir accès à la documentation pertinente et suivre les mises à jour concernant les négociations : https://nouslesprofs.quebec.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca